

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 18 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

**Nombre de conseillers présent(s) :** ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HACHANI Johann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 5 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à BERGERET Pierre, BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 2 (JOURDAN Milouda, MONTOYA Marc-Antoine)

**Le secrétariat a été assuré par :** BOURGOGNON Henri

**Objet : Actualisation des tarifs de la TLPE pour l'année 2026**

**Vu** la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et son article 171 instaurant la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2336 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment l'article 581-3 ;

**Vu** le Code des impositions sur les biens et services et notamment les articles L.454-39 à L.454-77 ;

**Vu** la délibération n°2024-70 du 16 octobre 2024 portant signature d'une convention avec la Métropole de Lyon et la commune permettant à cette dernière d'exercer l'exercice de la police spéciale de la publicité en matière d'enseignes ;

**Vu** la délibération n°2009/50 du 23 juin 2009 portant adoption des tarifs applicables pour la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) à Tassin La Demi-Lune ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 5 juin 2025 ;

**Considérant** le document joint proposant les tarifs municipaux pour la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) ;

**Considérant** que ces tarifs s'appliqueront pour l'année 2026 ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal :**

- 1) **FIXE** les tarifs de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) applicables pour l'année 2026, conformément au document annexé à la présente délibération ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

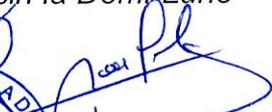
Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 18 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

  
  
**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune  
(RHONE)

  
  
**BOURGOGNON Henri**  
Secrétaire de séance  
(RHONE)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*